



L'Europe  
locale & régionale

# Programme de travail 2014

Approuvé par le Comité directeur de Prague

2-3 décembre 2013

*Conseil des Communes et Régions d'Europe  
Inscrit au registre des représentants d'intérêts  
Numéro d'inscription: 81142561702-61*

## Ré enchanter l'Europe avec ses territoires !

Elections au Parlement européen et renouvellement de la Commission, 2014 sera à n'en pas douter une année décisive pour le futur de l'Union Européenne. Il s'agira d'abord, pour les citoyens, de dire quelle politique ils souhaitent que l'Europe engage en leur nom.

Le défi pour les futurs(es) élus(es) est grand, il s'agit ni plus ni moins de redonner une chance au projet européen et cette chance pourrait bien être décisive tant les désillusions sont grandes. L'Europe du traité de Lisbonne devait être une étape cruciale vers l'Union politique en rééquilibrant les pouvoirs entre les différentes institutions y compris en reconnaissant les collectivités territoriales comme des acteurs à part entière de la gouvernance européenne et en affirmant un leadership commun. L'application du traité montre, au contraire, un déséquilibre au bénéfice des Etats (en particulier des plus puissants) contre l'intérêt général.

La future Europe, celle que nous appelons de nos vœux et que nous présentons dans notre manifeste pour les élections européennes, c'est une Europe qui donne leur chance aux territoires et qui renforce le lien entre les territoires et avec les institutions européennes. Il n'y a pas de croissance possible sans un développement durable des territoires locaux et régionaux en Europe. Ce sont les municipalités, les villes, les provinces, les métropoles et les régions qui peuvent porter la croissance dont l'Europe a tant besoin.

En 2014, le Conseil des Communes et Régions d'Europe sera le promoteur d'une Europe qui donne sa place aux territoires, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union Européenne, une Europe qui donne aussi toute leur place aux citoyens européens dans la prise de décision et dans l'application de politiques tournées vers l'avenir, l'innovation, la solidarité et la citoyenneté. Nous suivrons les débats pour les élections européennes, non pas pour prendre parti, mais pour s'assurer que les futurs élus et leurs groupes politiques s'engagent à défendre une vision du développement assise sur les territoires.

La plupart des Etats sont exsangues, ce sont nos territoires qui peuvent créer la dynamique qui cassera la spirale du déclin et du chômage. Les besoins sont grands et les ambitions de nos élus locaux et régionaux ne le sont pas moins. C'est avec la force d'action et d'innovation des 150 000 collectivités que nous représentons que l'Europe pourra s'inventer un nouvel avenir, à condition que les Etats et les institutions européennes prennent en compte cette ambition et qu'elles reconnaissent enfin le rôle et la capacité de nos gouvernements locaux et régionaux.

C'est pourquoi en tant qu'organisation représentative majeure, forte de nos cinquante-sept associations nationales de communes, municipalités, provinces et régions, nous demandons un statut spécifique auprès des institutions. Parce que nous ne sommes pas juste une association d'élus, nous sommes la seule organisation à représenter l'ensemble des territoires européens de l'Atlantique aux frontières orientales de l'Europe, nous demandons à être reconnu pour notre rôle historique et pour notre capacité de mobilisation partout où c'est utile et nécessaire.

2014 sera aussi une année de renouvellement de nos instances, un nouveau Comité directeur, un nouveau Bureau, une nouvelle présidence. Sur le plan opérationnel, nous parachèverons en 2014 le regroupement de nos services à Bruxelles et l'organisation technique du CCRE. Nous resterons présents dans les débats nationaux à travers nos 57 associations nationales pour conforter avec elles les positions que nous défendons au plan européen dans les débats qui traversent les différents pays où nous sommes représentés. La modernisation de nos services sera poursuivie avec la mise en place de nouveaux outils d'échange et de communication : une nouvelle plateforme d'échange sur Internet réservée à nos membres et des outils facilitant la participation de tous nos experts aux échanges par la vidéo à distance.

Nous assurerons notre place au sein de notre organisation mondiale CGLU au côté des Co-

président(e)s européens et du ou de la futur(e) Vice-président(e) européen(ne). Les débats sur le climat et l'énergie, la stratégie post 2015 et les engagements mondiaux pour un développement durable vont prendre une nouvelle ampleur en Europe et au niveau mondial avec la préparation de la Conférence mondiale de Paris sur le Climat en 2015 et la préparation du programme urbain de la conférence « Habitat III » en 2016. Le CCRE s'engagera pour que ces rendez-vous mondiaux soient utiles aux gouvernements locaux et régionaux en Europe comme ailleurs dans le monde.

En tant que leader de PLATFORMA nous soutiendrons la coopération entre nos associations nationales et leurs homologues des pays partenaires et prendrons une part active dans le design et le suivi des politiques de développement européennes, le renforcement des processus de décentralisation dans le monde et la reconnaissance de notre réseau auprès des Nations Unies et de ses agences. Nous renforcerons nos propres coopérations avec nos partenaires naturels que sont les sections continentales de CGLU.

La coopération et les échanges entre Gouvernements Locaux et Régionaux permettent de renforcer les capacités des uns et des autres. En Europe, les jumelages sont la base de ces échanges, ils doivent continuer à être soutenus et développés, nous y veillerons particulièrement. Dans le monde, la Coopération décentralisée est encore une action qui manque de reconnaissance dans beaucoup de nos pays, malgré la crise économique, nous devons continuer à contribuer à son développement car c'est aussi un moyen pour l'Europe de contribuer à l'avènement d'un monde plus démocratique, plus respectueux du développement humain et donc plus sûr.

Le grand rendez-vous de 2014 sera le Congrès européen de la Citoyenneté et des jumelages. Cette année, nous proposons de l'organiser sous l'égide et avec le soutien de la Présidence italienne de l'Union européenne, concomitamment à notre comité directeur de fin d'année avec comme thématiques principales : la participation citoyenne à la prise de décision, l'intégration, l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale et les échanges entre citoyens européens.

Pour contribuer efficacement aux débats que nous souhaitons porter en Europe, le CCRE développe des projets en partenariat ou avec le soutien de ses membres et de partenaires extérieurs. En tant que principale organisation représentative des pouvoirs locaux et régionaux européens, nous assumons notre rôle fédérateur de l'ensemble des acteurs et organisations concernés. Le projet d'observatoire de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale sera poursuivi et amplifié grâce au soutien de SALAR et du gouvernement suédois, un projet complémentaire, financé par l'Union Européenne devrait nous permettre de développer des indicateurs de suivi de la Charte européenne pour l'égalité.

De même qu'il n'y a pas d'influence possible sans une action concertée de tous les membres du CCRE sur les sujets qui nous concernent, il n'y a pas de bon lobbying possible sans une connaissance approfondie des enjeux, des données statistiques et scientifiques de nos actions. C'est pourquoi, nous avons décidé de mettre en place une cellule d'études et de recherche qui prendra le relais de l'observatoire européen de la crise au niveau local et régional et collectera les données sur la gouvernance locale et régionale en Europe et proposera des études scientifiques pour appuyer nos argumentations et nos positions. Cette cellule travaillera avec des partenaires comme l'OCDE, les services de l'Union Européenne, du Conseil de l'Europe et les bureaux de recherche de nos associations pour contribuer à renforcer notre rôle de « think tank » de la gouvernance locale et régionale européenne.

La prochaine programmation financière va entrer en vigueur en 2014, nous en suivrons la mise en œuvre pour garantir aux villes et aux régions les meilleures conditions pour elles.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, nous continuerons à renforcer notre influence auprès de toutes les instances européennes. Dans l'Union et au-delà, le CCRE est la seule organisation qui défende

une vision d'ensemble du développement de nos territoires. Les textes, les chartes et autres conventions ne sont pas seulement des actes symboliques mais ils agissent comme des outils qui contribuent au développement durable, à la solidarité entre les peuples et à la lutte contre le déclin et la crise qui mine l'avenir de notre continent tout entier et condamne les plus jeunes à la précarité ou à l'exil. Il n'y a pas de fatalité à ce que le continent le plus riche de la planète ne soit plus capable d'offrir à ses enfants un avenir. C'est l'enjeu de nos actions tant au niveau européen que national ou international, et c'est à cet enjeu que nous vous invitons à contribuer tous ensemble en 2014 !

## Démocratie, citoyenneté et élargissement

Bien que l'Année européenne des citoyens soit terminée, la renégociation du programme l'Europe pour les citoyens 2014-2020, les élections du Parlement européen ou la nomination de la nouvelle Commission européenne, font de 2014 une année cruciale en termes de gouvernance et de citoyenneté.

En outre, le CCRE organise cette année un de ses événements majeurs ayant lieu tous les 4 ans, le **Congrès sur la citoyenneté et les jumelages**. En parallèle du jumelage et de la citoyenneté, le congrès abordera également les thèmes de la participation, de l'égalité et de l'intégration. Les activités du CCRE en 2014 dans ces domaines se structureront autour du Congrès comme objectif principal. Le Comité sur la gouvernance et la citoyenneté se réunira à deux reprises au cours de l'année afin de préparer la structure générale du congrès, tandis que les sous-thèmes seront également abordés plus en détail par les autres structures de travail.

Le budget du nouveau **programme l'Europe pour les citoyens** 2014-2020 a été réduit, l'allocation budgétaire pour les différents volets a également été modifiée. Le CCRE suivra les premières étapes de la mise en œuvre du programme en 2014, les expliquera aux associations membres, travaillera pour l'augmentation du budget dans les prochaines révisions, et évaluera l'impact de ces changements sur les réunions de citoyens, les réseaux de villes jumelées, ainsi que sur les petites municipalités.

Le CCRE va continuer à entretenir et à améliorer le **site internet du jumelage**, tant au niveau technique que visuel. Le CCRE invitera les membres du focus-groupe sur les jumelages à participer à l'amélioration du site et à explorer de nouvelles façons de stimuler les jumelages de villes à travers les nouveaux médias.

En matière d'intégration, le CCRE continuera d'établir les thèmes à aborder dans le réseau thématique sur la diversité et l'intégration, récemment constitué, tout en maintenant et en structurant notre travail dans le cadre du Congrès sur la citoyenneté et les jumelages comme événement de l'année. Notre objectif est de devenir une plaque tournante pour les autorités locales et les acteurs qui travaillent sur **l'intégration au niveau local**.

En préparation des **élections du Parlement européen** en mai 2014, le CCRE va mener une campagne à l'attention des candidats, afin de présenter son manifeste et le point de vue des autorités locales sur la configuration de l'Europe dans les années à venir. Une réunion avec le groupe des amis du CCRE candidats à un nouveau mandat sera également organisée.

Le travail du CCRE portant sur **l'Égalité des femmes et des hommes dans la vie locale** se poursuivra dans le cadre de l'Observatoire de la Charte européenne pour l'égalité, actuellement financé par le gouvernement suédois (jusqu'au mois de mars 2015) avec le soutien de SALAR. Pour autant que notre proposition de projet pilote sur **l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer l'application de la Charte européenne pour l'égalité** soit sélectionnée par la Commission

européenne, une grande partie de notre travail sera alors dédié à ce sujet. Le CCRE continuera de mobiliser des signataires de la Charte afin qu'ils contribuent au site internet de l'Observatoire en y insérant des informations importantes et en en faisant ainsi une importante source de données interactive et intéressante. À l'issue de la discussion au sein de la Commission permanente pour l'égalité en novembre 2013, le CCRE pourrait soutenir une étude sur « **Les femmes élues locales en Europe** », qui devrait être publiée en 2014, à temps pour la conférence du CCRE sur la citoyenneté, prévue vers la fin de l'année.

## Utilisation efficace des ressources et environnement

**L'énergie et le climat** figureront à nouveau à l'agenda européen en 2014. Une communication sur la révision des objectifs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre, à l'énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique, à atteindre d'ici 2030, est attendue pour la fin de l'année 2013 et devrait accélérer le débat sur le niveau d'ambition de la future politique européenne de l'énergie et du climat. Le CCRE compte préparer une position des autorités locales et régionales sur ce sujet important, afin d'assurer que les nouvelles priorités fixées au niveau européen soutiendront les efforts des collectivités territoriales pour lutter contre le changement climatique et contribueront à la transition vers une énergie durable.

Ces travaux contribueront également à la position de l'Union européenne dans les **négociations internationales sur le changement climatique**, qui devraient aboutir à un accord global sur le climat à Paris en 2015. En plus des activités précitées au niveau européen, le CCRE contribuera, en partenariat avec CGLU, au plaidoyer des autorités locales et régionales pour un accord international ambitieux qui offre un cadre favorable à l'action des communes et régions à travers le monde et des ressources suffisantes pour atteindre ces objectifs ambitieux. Dans ce contexte, la mobilisation des autorités locales et régionales européennes sera cruciale car la conférence des Nations Unies sur le climat se tiendra en Europe.

La Commission européenne va poursuivre la mise en œuvre du **7<sup>e</sup> programme d'action pour l'environnement**, notamment au travers de deux propositions de révision de la politique environnementale, dans le domaine de la **qualité de l'air** et de la **gestion des déchets**. Le CCRE continuera son travail de lobbying initié en 2013, l'objectif étant que les propositions de la Commission tiennent compte de l'expérience du niveau local et assurent un juste équilibre des responsabilités entre les différents acteurs de la qualité de l'air et de la gestion des déchets. Par ailleurs, le CCRE contribuera à la réflexion de la Commission européenne sur l'établissement de **critères de durabilité pour les villes**, annoncés dans le 7<sup>ème</sup> programme d'action pour l'environnement.

De nouvelles propositions sur la **mobilité urbaine** sont attendues pour 2014 afin de soutenir les politiques de mobilité durable au niveau local. Les plans durables de mobilité urbaine, les zones environnementales et péages urbains, ainsi que le fret urbain seront les sujets abordés par le nouveau « paquet législatif sur la mobilité urbaine ». Le CCRE fera en sorte que les propositions avancées par la Commission européenne aident les villes à relever les défis liés à la mobilité urbaine, sans pour autant empiéter sur leurs compétences.

Le CCRE va accroître son implication dans le Secrétariat de la **Convention des maires**, qui est un projet financé par l'Union européenne depuis 2008. A ce jour, plus de 5000 municipalités, provinces, régions et réseaux d'autorités locales et régionales sont impliqués dans cette ambitieuse initiative dans le domaine de l'énergie et du climat. Les futures activités de la Convention des maires se concentreront sur le renforcement des capacités techniques et financières des autorités locales pour le développement et la mise en œuvre des stratégies locales en matière d'énergie durable.

## Cohésion économique, sociale et territoriale

Suite à l'adoption du règlement général des Fonds structurels en 2013, de nouvelles actions seront envisagées pour l'année 2014 afin d'assister les membres du CCRE dans **la mise en œuvre du règlement** et en particulier dans le suivi de l'application du « code de conduite » et l'orientation de nouveaux instruments (le développement local mené par les acteurs locaux, des instruments de développement territorial, des programmes d'action conjoints). À cet égard, nous avons l'intention d'effectuer un deuxième sondage parmi nos membres sur l'implication des associations nationales des gouvernements locaux et régionaux dans la préparation et la mise en œuvre des accords de partenariats. Selon les résultats, nous soulignerons les préoccupations et ferons des recommandations.

Dans le cadre de la mise en œuvre des Fonds structurels, d'autres questions spécifiques peuvent être abordées : les villes et communautés intelligentes, le développement rural, l'innovation, l'entrepreneuriat, le renforcement des capacités, l'ingénierie financière, les synergies entre les Fonds structurels et d'autres programmes de l'UE. Une attention particulière peut être donnée à l'utilisation du Fond social européen pour la lutte contre le chômage chez les jeunes.

**Le développement urbain durable** sera au centre des débats au niveau européen et international. En effet, la Commission européenne développe actuellement un programme urbain européen, et parallèlement, elle prépare la contribution européenne à la Conférence Habitat III en 2016, qui a l'intention d'établir un programme d'actions urbain pour le 21<sup>e</sup> siècle. Le CCRE contribuera à ces activités et jouera un rôle actif lors du Forum urbain, organisé par la Commission européenne les 17 et 18 février 2014. De plus, nous suivrons et explorerons les possibilités d'influencer l'initiative de l'Organisation internationale de standardisation (ISO/TC 268) sur « le développement durable dans les communautés ».

Le CCRE contribuera aux réflexions sur le **développement territorial** et sur la mise en œuvre de l'agenda territorial 2020. Les sujets abordés seront les études d'impact territorial, le développement territorial intégré, les relations entre les zones urbaines et rurales, etc. Nous collaborerons plus amplement avec le Comité sur les politiques de développement territorial de l'OCDE et d'autres organisations pertinentes dans le but d'appliquer l'agenda territorial 2020.

Le CCRE poursuivra son travail sur les **changements démographiques** à travers son réseau thématique sur les **environnements adaptés à tout âge**, qui devrait être réalisé et géré par un projet européen. Le CCRE assume un rôle de premier plan afin de développer ce réseau et de fournir aux autorités locales et régionales, aux chercheurs et autres parties prenantes une plateforme pour discuter, échanger et développer des solutions innovantes, fondées sur les TIC pour des environnements adaptés pour tous les âges. Par ailleurs, le CCRE sera encore impliqué dans **l'initiative de programmation conjointe sur les changements démographiques**, à travers des débats et en contribuant au programme stratégique de recherche des Etats membres.

## Les gouvernements locaux et régionaux en leur qualité d'employeurs et de prestataires de services

Le CCRE et ses associations membres continueront de se concentrer sur **l'emploi chez les jeunes**, et prépareront un rapport sur l'emploi chez les jeunes. L'objectif principal est de souligner le rôle et le travail réalisé par les autorités locales et régionales afin d'intégrer les jeunes dans le marché du travail, grâce à l'emploi ou l'éducation. Ce rapport dirigera le travail futur sur le sujet, entre autres grâce aux recommandations et aux messages politiques clés.

Le focus-groupe sur les gouvernements locaux et régionaux en tant qu'employeurs évaluera la pertinence du paquet législatif sur la **mobilité des travailleurs** et son importance pour les autorités locales et régionales en tant qu'employeurs. Le focus-groupe contribuera parallèlement aux discussions menées au sein du **Comité de dialogue social européen**, sur des sujets tels que la **stratégie en matière de sécurité et de santé au travail** et l'Année européenne de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Le CCRE poursuivra sa mise en œuvre du cadre d'action lié aux thèmes principaux de discussion, entre autres le recrutement et le maintien au travail, la formation et le développement des compétences, la migration et l'égalité des genres à travers notre collaboration avec le Comité.

Une évolution pourrait avoir lieu en 2014 en ce qui concerne la **directive sur le temps de travail** et le **détachement des travailleurs** –qui sera suivi par le CCRE.

L'adoption des directives sur les **marchés publics et les concessions de service** aura lieu au début de l'année 2014. Les membres du CCRE souhaitent donc surveiller la transposition des directives dans la législation nationale, ainsi que leur mise en œuvre. Un autre projet de loi vise à instaurer les **marchés publics électroniques** (ex. la facturation électronique). Le CCRE analysera les propositions et envisagera les mesures à prendre. Nous suivrons également la prochaine proposition relative à un « système de TVA concret », et si nécessaire, nous prendrons des mesures afin d'éviter des incidences négatives sur les autorités locales et régionales.

La modernisation des **aides d'État** devrait être achevée en 2014 avec l'adoption des règlements, des communications et des lignes directrices applicables. Le CCRE exprimera son point de vue sur les nouvelles propositions et examinera les textes adoptés, analysant leur impact sur les gouvernements locaux et régionaux.

Le CCRE poursuivra son travail dans le domaine de la **protection des données** et recherchera du soutien concernant sa position afin d'obtenir certaines exclusions pour l'utilisation du secteur public de données à caractère personnel dans le règlement proposé.

## Partenariat, coopération et affaires mondiales

Avec de grands rendez-vous internationaux prévus en 2015 et 2016 – l'adoption des objectifs du développement durable post-2015, la Conférence sur le climat de 2015 à Paris et la Conférence ONU Habitat III – 2014 sera une année de **préparation** et de **consultation** à laquelle les gouvernements locaux et régionaux (GLR) et leurs associations se devront de contribuer.

Le focus-groupe sur la coopération internationale et la plateforme de coordination CGLU Europe du CCRE, dont les mandats ont été revus en 2013, joueront un rôle clé dans ce processus, le premier à un niveau technique et le second à un niveau plus politique. Leur point de vue sera crucial pour le bon fonctionnement de l'ensemble de la **Taskforce internationale** pour le développement post-2015 et Habitat III, pilotée par CGLU et dont le CCRE est membre.

Les regards seront particulièrement tournés vers la consultation des GLR européens pour la **conférence Habitat III** et son nouvel agenda urbain, que le CCRE mènera au premier semestre 2014. Les résultats serviront ensuite à la première réunion préparatoire à Habitat III des États membres de l'ONU en septembre 2014, et à la rédaction du 4<sup>ème</sup> rapport GOLD, dirigé par CGLU, débutant l'an prochain et qui se concentrera précisément sur Habitat III.

Dans le même temps, la deuxième phase de la Feuille de route des collectivités locales sur le **climat** sera mise en œuvre. Une attention particulière sera accordée à la 20<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP) au Pérou, qui sera le dernier grand rendez-vous avant la Conférence sur le climat de Paris, où un nouvel accord contraignant devrait être atteint.

L'année 2015 étant **l'année européenne du développement**, le CCRE cherchera à lancer une campagne d'éducation au développement et de sensibilisation sur les bénéfices de la coopération décentralisée en Europe, en se concentrant notamment sur les nouveaux États membres de l'UE et des pays adhérents.

En parallèle, le CCRE continuera à renforcer **PLATFORMA** en tant que voix des autorités locales et régionales européennes actives dans la coopération décentralisée. Une troisième phase du projet de coordination est en cours, et trois séminaires régionaux sont prévus dans le cadre du projet de renforcement des capacités. Les discussions sur le suivi à donner à la Communication de la Commission européenne « Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires » devraient également conduire progressivement à une vision plus claire de la façon dont ce dernier processus peut être mis en œuvre.

Enfin, en tant que **section européenne de CGLU**, le CCRE continuera à défendre les intérêts et objectifs politiques des GLR européens dans l'organisation mondiale, en particulier lors du Bureau exécutif de Liverpool en juin et Conseil Mondial de Haikou, en Chine, en novembre.

## Activités presse & communication

Une attention particulière sera portée à la réflexion et réalisation de la **partie privée du site web** du CCRE. Réservée aux membres, cette section sera greffée à la partie publique du site, permettant d'accéder à une plateforme d'échange et à un calendrier, de partager des documents à diffusion restreinte. Les associations membres du CCRE seront invitées à se joindre à un groupe de réflexion constitué également du personnel du CCRE et des développeurs web.

Le CCRE promouvra l'utilisation d'**outils de téléconférence** permettant de rassembler collaborateurs, experts et partenaires disséminés aux quatre coins de l'Europe. Des sessions d'information seront organisées avec les associations pour leur permettre de se familiariser avec ces outils.

Le CCRE entreprendra la conception d'une **base de données de contacts** électronique permettant d'assurer une plus grande couverture et une meilleure portée de ses messages auprès de ses différents publics cibles.

Afin de relayer le plus largement le point de vue des collectivités territoriales auprès des nouveaux membres du Parlement européen, le CCRE publiera et fera la promotion du **manifeste pour les élections européennes** adopté par le Comité directeur de décembre 2013. Sa diffusion sera assurée avec l'appui des associations membres concernées. Le CCRE envisage également la publication d'une étude sur l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ainsi que la réédition de la plaquette de présentation reflétant les nouvelles activités entreprises par le CCRE ainsi que le renouvellement de ses instances dirigeantes.

L'équipe presse et communication assurera la visibilité des activités et résultats du CCRE tout au long de l'année. Une attention particulière sera portée sur le **Congrès européen de la citoyenneté et des jumelages**, en décembre 2014.



## Contact

Boris Tonhauser  
1 Square de Meeûs  
BE-1000 Bruxelles  
Tel. + 32 (0) 2 500 05 39  
boris.tonhauser@ccre-cemr.org

## Le CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande organisation d'autorités locales et régionales en Europe. Ses membres sont plus de 50 associations nationales de municipalités et régions de 41 pays européens. Ensemble, ces associations représentent près de 150 000 collectivités territoriales.

Les missions du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des autorités locales et régionales et fournir une plateforme d'échanges entre ses associations membres et leurs représentants élus et experts.

En outre, le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale de collectivités territoriales.

[www.ccre.org](http://www.ccre.org)